

Vendredi 20 Avril

Année 1837. — N^o. 97.

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B., par trimestre, pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

PORTUGAL. — Lisbonne, le 31 mars.

CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre s'est occupée, dans une de ses dernières séances, d'une proposition qui devait mettre la plume à la main de tous les publicistes et légistes de l'Europe. Il s'agissait d'offrir un prix de 20 contos de reis (120,000 fr.) à l'auteur du meilleur code civil, et un autre prix de 12 contos (72,000 fr.) à l'auteur du meilleur code criminel. Il devait y avoir des accessits de la moitié et du tiers de ces deux sommes. Le projet a été rejeté par 23 voix contre 15.

Dans une des séances suivantes, une discussion sur l'admission des blés étrangers a amené une altercation violente entre l'évêque de Viseu et le comte de Taipa, qui se sont mutuellement menacés du rappel à l'ordre. Les galeries ayant osé intervenir dans cette querelle par leurs cris, le président a donné l'ordre de les faire évacuer à l'instant même.

Le 29, la chambre a discuté le projet de loi qui lui a été transmis par celle des députés, et qui a pour objet le monument à ériger à don Pedro IV, en reconnaissance de la charte qu'il a octroyée à la nation portugaise. La commission chargée de l'examen de ce projet a déclaré qu'elle ne voyait pas de monument plus convenable et plus pressé que l'ouverture d'un canal qui joindrait le Tage au Sadano (rivière qui se jette dans la baie de Setúval.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La séance du 29 avait vivement excité la curiosité. Il s'agissait de savoir si M. Mascaranas, élu député des Algarves, mis en suite en jugement pour avoir fait proclamer l'infant don Miguel à Tavira; et acquitté à l'unanimité par la cour des pairs, serait admis à siéger dans la chambre. M. Barretofoio a soutenu que l'accusé, quoiqu'absous par le premier corps de l'état, n'en était pas moins coupable devant l'opinion publique. Mais la chambre a décidé, à une majorité de 87 voix contre 3, que M. Mascaranas serait admis séance tenante. Ce député a paru aussitôt et a pris sa place.

La séance du 30 a été plus remarquable encore par la proposition qu'y a faite le député Magalhaes de présenter une adresse à l'infante régente, 1^o pour exposer à S. A. R. la situation actuelle du Portugal; 2^o pour lui demander que l'exécution des mesures qu'elle croira devoir prendre ne soit plus remise à des hommes qui ont perdu la confiance publique.

La commission centrale a invité la chambre à considérer que cette proposition était dirigée personnellement contre tous les ministres actuels; elle la regarde comme inconstitutionnelle quant à la forme.

M. Magalhaes a voulu soutenir sa proposition, le président l'a rappelé à l'ordre, en lui disant qu'il devait attendre les trois jours fixés par le règlement.

Le ministre des finances et celui des affaires étrangères ont assigné M. Magalhaes de le poursuivre comme calomniateur. La loi sur l'impôt du timbre, transmise par la chambre des députés avec plusieurs amendemens, a été renvoyée à la commission des finances.

(Extrait d'une lettre particulière.)

La session des chambres est terminée. L'accusation de M. Magalhaes contre le ministère a été rejetée, en conséquence, il est probable que nous conserverons le même ministère pour quelques mois au moins.

L'armée anglaise conserve ses positions, et le quartier-général est toujours à Coimbre.

Les craintes de nouvelles invasions paraissent avoir cessé; car la majeure partie des commandans est ici en congé.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 avril. — La grande affaire du triomphe de M. Canning et des démissions qui en ont été la suite, occupe presque exclusivement les journaux.

Il paraît que c'était par erreur que le *Globe and Traveller* avait compris lord Sidmouth parmi les ministres démissionnaires. Quoique dans tous les almanachs et *redbooks* (livres rouges) publiés en Angleterre, le nom de S. S. se trouve sur la liste des membres du cabinet, elle a cessé d'en faire partie depuis quelque temps. C'est lord Melville, premier lord de l'Intérieur, qu'il aurait fallu nommer parmi les démissionnaires.

Ainsi les ministres sortans sont: John-Scott, comte d'Eldon, chancelier d'Angleterre, Arthur Wellesley, duc de Wellington, Henry Bathurst, comte Bathurst; Robert Saunders Dundas, vicomte Melville; John Fane, comte de Westmorland; Nicolas Vansittart, lord Bexley; et M. Robert Peel.

Des sept ministres démissionnaires, le vicomte Melville était le seul qui votât pour les catholiques. Tous les ministres qui restent votent en leur faveur.

The Courier semble maintenant partager la satisfaction générale de voir M. Canning à la tête du ministère. « Il n'y a eu, dit-il, qu'une opinion dans ce pays, relativement à la personne qui devait remplacer lord Liverpool, du moment où on s'est assuré que la position de S. S. rendait nul tout espoir de le voir reprendre son poste.

« Les ministres qui se retirent, ajoute ce journal, ont donné leur démission dès qu'ils eurent appris de M. Canning qu'il avait plu à S. M. de le nommer premier ministre avec plein pouvoir de former l'administration. On ajoute que le duc de Wellington se démet de sa place de commandant en chef, mais nous ne l'avons pas appris d'une manière positive.

« Nous ne nous arrêterons pas pour examiner quels ont été les motifs ou les prévisions des personnages nobles et distingués qui viennent d'agir d'une manière si extraordinaire. Nous nous contenterons, quant à présent, de dire que M. Canning jouit de la confiance pleine et entière de son souverain et de son pays, et qu'appuyé ainsi, il saura sans doute former un ministère qui conviendra à son souverain et à son pays.

« Sans doute, il y a des considérations qui peuvent écarter des difficultés qui se présentent maintenant; mais si le roi sent, comme il doit le faire naturellement, qu'il a été traité par ses conseillers confidentiels d'une manière peu convenable, et si, comme nous le croyons, S. M. est résolue à ne pas souffrir qu'on lui dicte ce qu'elle a à faire en exerçant son droit de nommer un premier ministre, nous pourrions nous attendre avec confiance à voir bientôt l'affaire, qui vient d'être compliquée d'une manière si extraordinaire et si inattendue, définitivement arrangée. »

La rumeur publique attribue divers motifs aux sept personnes qui ont quitté le ministère. Mais, à l'exception de lord Melville, il est évident que leur principal motif a été d'entraver de tout leur pouvoir la formation par M. Canning d'une administration opposée à leurs vues. La retraite de lord Melville a été long-temps mise en doute, même par ses amis les plus intimes; mais elle a eu lieu malgré la divergence qui existe entre ses principes et ceux de ses collègues démissionnaires.

La conduite de M. Peel demande à être examinée séparément et sous un point de vue particulier. Dans la question relative aux catholiques, il a été long-temps le seul opposant parmi les membres du cabinet qui appartenait à la chambre des communes, et nous pourrions presque dire parmi les hommes de talent de tous les partis dans cette chambre. En outre, comme défenseur juré de certains principes, il s'est cru obligé par honneur à ne pas rester plus long-temps dans une position où il risquait d'encourir le blâme de ses amis. (*Globe and Traveller*)

Le *Times* croit que le duc de Wellington a renoncé seulement à être membre du cabinet; le duc d'York, dit-il, n'était pas membre du conseil. S. G. ne peut songer à quitter le poste éminent de commandant en chef et à se mettre en opposition avec un ministère dans lequel M. Canning n'a fait que prendre la place de lord Liverpool, son ami.

FRANCE.

Paris, le 16 avril. — M. le préfet de police vient d'ordonner la publication d'un arrêté du préfet de la Seine, du 27 germinal an XI et d'un décret du 23 prairial de l'an XII, sur les convois funèbres.

Le décret prescrit que le mode pour le transport des corps sera réglé, suivant les localités, par les maires, sauf l'approbation des préfets.

L'arrêté porte qu'aucun transport funèbre ne sera fait désormais à bras, mais avec chars attelés de chevaux et qu'il sera établi un mode d'inhumation commun à tous. La commune de Paris en fera les frais pour l'indigence.

Le préfet de police sera invité à rédiger la police des voitures, de manière à ce que les chars funèbres ne puissent être arrêtés, ni le cortège interrompu ou séparé dans leur marche.

— On écrit de Toulon, en date du 9 avril :

« La goëlette la *Daphné*, commandée par M. Frézier, lieutenant de vaisseau, vient de partir pour Smyrne, ayant sous son escorte un grand nombre de bâtimens de Marseille.

La frégate égyptienne, la *Guerrière*, construite et équipée à Marseille, s'est présentée hier devant notre rade. On assure que le préfet maritime, à qui le général Livron et l'amiral Letellier ont demandé une escorte, la leur a refusée. M. Letellier a servi dans la marine française jusqu'en 1814, en qualité de capitaine de vaisseau; il a pour capitaine de pavillon, M. Bampar, ancien lieutenant de vaisseau à qui le marquis de Livron a conféré le grade de capitaine de vaisseau en l'engageant pour le service du pacha d'Egypte. Ce bâtiment navigne sous pavillon français; il a continué sa route pour Alexandrie.

« La corvette la *Lionne*, qui est partie d'ici il y a moins d'un mois, pour Smyrne, n'a pas dû être attaquée par l'amiral Cochrane, comme quelques journaux l'ont publié parce qu'elle est aussi montée par des Français, et qu'elle porte le pavillon blanc. »

— Le *Péruvien*, capitaine Saliz, armé par MM. Pelletreau et fils, est rentré le 28 février dans la rivière de Bordeaux, après avoir, en 21 mois, fait complètement le tour du monde. Ce voyage n'avait d'autre but que des intérêts commerciaux.

— On raconte à Rome l'anecdote suivante : Un ecclésiastique régulier avait écrit un livre auquel la censure refusait l'imprimatur, à cause de beaucoup de singularités qui s'y trouvaient et de la prédiction que le monde périrait en 1831. L'auteur s'adressa directement au saint-père qui, de sa propre main, écrivit sur le titre : *Imprimatur anno 1831.* (A imprimer en 1831.)

— M. Bousquier-Deschamps, jeune littérateur s'est embarqué sur la frégate égyptienne la *Guerrière*, construite à Marseille, avec l'intention d'aller tenter, dans l'intérêt des sciences et des arts, un voyage dans l'intérieur de l'Afrique.

— On écrit de Vienne, en date du 3 avril, que les troubles qui avaient éclaté en Bosnie lors de la publication du firman qui abolit les janissaires, ont cessé par suite des mesures de rigueur que le gouverneur de ce pachalick, aidé des agens venus de Constantinople, a prises contre les mécontents. Les choses se sont passées comme sur le Bosphore, c'est à dire que les exécutions sanglantes ont été nombreuses à Bosna-Serai. Les têtes des rebelles envoyées à Constantinople ont annoncé la fin de l'insurrection. (Pilote.)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 19 AVRIL.

Nous apprenons à l'instant que la loi sur l'organisation judiciaire a été adoptée, hier soir, à la première chambre des états-généraux, à la majorité de 29 voix contre 13.

— La seconde chambre des états-généraux est convoquée pour lundi 23 de ce mois, à une heure, pour entendre le rapport de la section centrale sur le projet de loi relatif à la nouvelle répartition de l'impôt foncier et dont la discussion aura lieu incessamment. (J. de Bruxelles.)

— On écrit de Louvain : « Plusieurs inspecteurs de l'enseignement simultané ont déjà prié M. Jacotot, de vouloir bien instruire quelques-uns de leurs instituteurs dans la méthode de l'enseignement universel. M. l'inspecteur des écoles inférieures à Tournay vient d'envoyer à Louvain auprès de M. Jacotot un instituteur de son arrondissement, qu'il a choisi pour ouvrir à Tournay une école d'enseignement universel. M. Jacotot s'empresse d'accueillir toutes ces demandes avec la complaisance que tout le monde lui connaît. » (J. de la Belg.)

— Il va se former à Amsterdam une entreprise ayant pour objet de faire arriver à cette ville populeuse de l'eau aussi bonne que celle d'Utrecht. Plusieurs expériences déjà faites ont constaté l'efficacité des moyens employés par les entrepreneurs. Il paraît que ce projet a été conçu par des Français.

— D'après des lettres de Vienne citées par la gazette de Hambourg, l'ambassadeur d'Autriche à la cour des Pays-Bas, M. le comte de Mier, ayant demandé son rappel, M. le baron du Hugel aurait été nommé pour le remplacer.

— Des lettres de Vienne, en date du 5 avril, portent encore que, dans plusieurs conférences qui ont eu lieu entre M. le prince de Metternich et le sénateur de Tatischeff, ambassadeur de Russie, il a été fort question des affaires d'Orient, et que de nouvelles dépêches ont été expédiées à M. d'Oitenfels à Constantinople.

— On écrit de Vienne, qu'il y circule beaucoup de bruits sur une rupture inévitable entre la Russie et la Porte. On ajoute que par suite du traité d'alliance existant, l'Autriche mettrait sur pied 30,000 hommes. Les personnes qui répandent ces bruits tâchent de les appuyer en citant l'achat de chevaux pour le service de l'armée, qui se fait actuellement, sans songer qu'il faut remplir les vides laissés par les chevaux morts ou hors de service. (Hamb.-C.)

COUR D'ASSISES. — Vol avec effraction.

A la séance du 18 avril est comparu François Baltus, âgé de 13 ans, accusé de quatre vols commis dans des maisons habitées à Enival, de nuit, et au moyen d'effraction aux vitres.

Il a été défendu par M. Jules Delmarmol, jeune avocat, dont le début a mérité le suffrage de M. l'avocat-général faisant

les fonctions du ministère public. Ce magistrat dans sa réplique a dit, que le défenseur sortant de l'étude d'un avocat justement célèbre a prouvé par son talent et ses efforts, qu'il ferait un jour honneur au barreau.

Les circonstances et le nombre des vols perpétrés n'ont pas permis à la cour d'accueillir les moyens tirés du très-jeune âge de l'accusé par son défenseur, elle a déclaré qu'il avait agi avec discernement, mais elle lui a appliqué le minimum de la peine fixée par l'article 67 du code pénal, et l'a condamné à être renfermé pendant vingt mois dans une maison de correction. Le président l'a exhorté ensuite à profiter de sa détention pour s'instruire dans les principes de morale et à y conformer sa conduite, après l'expiration de sa peine, en le prévenant, que si rendu à la société il commettait un nouveau crime, il serait nécessairement dans le cas de récidive, et condamné au maximum de la peine. *Rigaud*

VOYAGE DANS LA GRANDE-BRETAGNE, par M. Dupin, 3e vol. (1)

Causes de la prospérité de l'Angleterre — Canaux — Manchester.

Le voyage de M. Dupin en Angleterre fut une espèce d'enquête ordonnée par le gouvernement de France sur les principales causes de la prospérité de la Grande-Bretagne. On sait avec quel talent, M. Dupin remplit sa mission : son livre est cité comme autorité au sein du parlement Britannique. En présentant un tableau exact et détaillé de l'administration anglaise, l'auteur travaillait pour son pays, mais il a bien mérité de tous, en leur découvrant par quels ressorts une île qui dans l'Archipel Océanique serait à peine comptée au troisième rang, fait sentir les effets de son industrie et le poids de sa puissance sur presque tous les points du globe.

Le 3e vol. de l'édition que publie M. Jobard est consacré à la force commerciale de l'Angleterre. L'auteur dans un discours d'introduction, beau portique d'un bel édifice, recherche quels sont les mobiles de cette force, qui maintient la Grande-Bretagne au haut degré de fortune où nous la voyons parvenir.

« Les succès obtenus dans le gouvernement des arts sont, dit-il, pareils aux succès obtenus dans le gouvernement des hommes. On peut y conquérir par la fraude, par la surprise et par la violence; on ne peut s'y soutenir que par les voies opposées. Ce n'est pas seulement le courage et l'intelligence et l'activité, c'est la sagesse et l'économie, et surtout la probité de l'homme industriel, qui maintiennent la supériorité des productions et du commerce de son pays. Si jamais, dans les îles britanniques, l'utile citoyen perdait ses vertus, soyons certains que pour l'Angleterre, comme pour toute autre contrée, malgré la protection des flottes militaires les plus formidables, malgré la prévoyance et les secours de la diplomatie la plus étendue et de la politique la plus profonde, bientôt les navires d'un commerce dégénéré, repoussés de tous les rivages, disparaîtraient des mers qu'ils couvrent aujourd'hui des trésors de l'univers échangés contre les trésors de l'industrie des trois royaumes.

« Il faut pénétrer plus avant dans la connaissance d'un caractère auquel le commerce d'Albion doit ses prospérités les plus étonnantes. Observons ce caractère, imprimant l'impulsion à la pensée autant qu'à l'action des individus, excitant une ardeur irrésistible, insatiable de devancer tout rival et surtout d'écraser l'étranger, par une concurrence à la fois personnelle et nationale; eh! quels moyens pour atteindre ce but? Une activité froide, continue et méthodique; une audace méditée qui fait tenter au spéculateur tout ce que la prévoyance, et je dirais presque la divination des calculs, montrent comme ayant, au total, moins de chances de revers que de succès. Ajoutons à ces qualités, une persévérance dans les entreprises communes ou privées; qui tient de la stabilité des institutions, d'où naît, à la longue, la constance des caractères; et tant de vertus énergiques, exerçant sur les ames une action dont le premier ressort est un esprit public inspiré par l'excellence de l'ordre public, et par la protection inviolable des lois les plus chères.»

« A ces causes morales, ajoutons encore des règles d'économies politiques et domestiques, favorables à tous les intérêts, stimulantes pour toutes les industries, encourageantes pour tous les talens.

« Quant aux causes matérielles, nous placerons d'abord les voies publiques et les établissemens qui facilitent les transports et les dépôts, à l'intérieur et dans les voisinages des côtes; l'art même des transports et celui des échanges; enfin la création des produits d'industrie, qui sont la matière de ces échanges.»

L'auteur, après un brillant discours d'introduction, dont nous venons de citer un passage, fidèle au plan qu'il s'y est tracé, présente d'abord une exposition claire et précise de la législation de la voierie et des routes en Angleterre; il traite avec détail de leur construction, et décrit enfin tous les travaux qui développent et favorisent l'industrie du pays. Voici un extrait du chapitre où M. Dupin s'occupe de la navigation intérieure de l'Angleterre :

« On admire l'ingénieuse définition que Pascal a donnée des rivières, en les appelant des chemins qui marchent. On s'extasie sur l'avantage d'avoir ainsi des chemins qui voyagent; mais cet avantage, très réel en effet, lorsqu'on va dans le sens même du courant, devient un inconvenient grave lorsqu'on va dans un sens contraire. De sorte qu'à tout prendre, il vaut encore mieux se ménager les moyens de venir et d'aller sur des eaux tranquilles, que sur des eaux courantes.

« Les Anglais sont aujourd'hui pénétrés de cette grande vérité, que le célèbre Brindley leur a le premier découvert par ses

(1) Edition de Bruxelles.

préceptes et par ses travaux. Cet habile ingénieur, appelé devant un comité de la chambre des communes, au sujet d'un canal qu'on proposait d'exécuter, soutenait vivement l'utilité d'un projet, quoique la proximité d'une rivière semblât rendre superflue toute navigation artificielle. Pour quel objet pensez-vous donc, lui dit un membre du comité, que la Providence ait créé ces nombreuses et belles rivières dont elle a gratifié l'Angleterre? — Ce fut, répondit Brindley, pour alimenter les canaux.

L'Angleterre possède quatre grands ports de commerce : sur la côte orientale, Londres, dans le bassin de la Tamise, et Hull dans le bassin de Humber; sur la côte occidentale, Liverpool dans le bassin de la Mersey, et Bristol dans le bassin de la Severn. Ces quatre bassins et le territoire qui les sépare, ne comprennent pas en superficie la moitié de la Grande-Bretagne; mais ils comprennent la plus grande et la plus importante partie de la navigation intérieure du royaume. C'est dans ce territoire que se trouvent les villes les plus peuplées et les plus industrieuses, les plus belles campagnes et les plus riches comtés. On en jugera par le tableau suivant :

TERRITOIRE.	TOTAL.		CANALISÉ. NON CANALISÉ.	
	myriam.	myriam.	myriam.	myriamètres.
Superficie . . .	Angleterre. 1,507	801	706	
	France . . . 5,353	975	4,378	
Population . . .	Angleterre. 12,218,500	8,662,200	3,556,300	
	France . . . 30,407,907	7,040,600	23,367,307	
Population par myriam. carré.	Angleterre. 8,107	10,814	5,037	
	France . . . 5,680	7,221	5,337	
Longueur des canaux par myr. carré.	Angleterre.	4,823		mètres.
	France.	1,127.		

A combien de réflexions importantes ce court tableau ne donne-t-il pas naissance! En Angleterre, la partie canalisée surpasse la moitié du territoire; en France, elle n'égale pas le cinquième du territoire. Dans la partie canalisée, pour la même étendue de pays, le développement des canaux est quatre fois moindre en France qu'en Angleterre. De sorte qu'en comparant toute la France à toute l'Angleterre, nous n'avons pas même proportionnellement à l'étendue des deux contrées, la vingtième partie des canaux possédés par notre rivale.

En Angleterre, avec un ciel moins pur, un climat moins chaud, un sol moins fertile, la terre nourrit, valeur moyenne, 8107 habitans par myriamètre carré, et sur la même étendue, la France n'en nourrit que 5680 !. Dans la partie si bien canalisée de l'Angleterre, le nombre des habitans s'élève à 10814 par myriamètre carré; en France, dans la partie canalisée, il est seulement de 7221.

Après avoir considéré le système général de la navigation intérieure de l'Angleterre, l'auteur aborde les détails. Nous terminerons nos citations, par un extrait du chapitre consacré à la ville modèle de Manchester, dont nous avons déjà eu occasion de parler.

Après Londres, Manchester ne le cède à nulle autre ville, en industrie, en richesse, et surtout en population, qui dans l'espace de soixante-trois ans a présenté cet étonnant progrès.

ANNÉES 1758, 1781, 1811, 1821.
HABITANS 27,000, 50,000, 98,000, 108,016.

Cette ville, célèbre par son industrie mérite sa renommée par son amour du savoir. Ses habitans avec des souscriptions volontaires ont établi des écoles considérables, de grands cabinets littéraires, et des bibliothèques importantes. Trois académies distinguées par leurs travaux, se sont formées dans son sein. C'est un bel exemple offert à nos grandes villes industrielles telles que Lyon, Rouen, Nante et Puisse-t-il exciter leur émulation et redoubler leurs efforts pour s'élever dans la culture des sciences, et dans la théorie des arts utiles; études indispensables à la pratique perfectionnée de ces arts.

Tant de moyens d'instruction secondent puissamment le génie manufacturier de Manchester.

Cette ville est l'atelier principal et le centre du district où l'on fabrique ces tissus de cotons, si nombreux, si beaux et si variés dans leurs formes et dans leurs usages, qu'ils sont au premier chef la plus riche branche du commerce que l'Angleterre fait à l'étranger.

Disons ce qu'à fait la navigation intérieure pour faciliter sa grande industrie.

Manchester est située au confluent de l'Irk, de la Medlock et de l'Irwell, qui rendue navigable jusqu'à la Mersey, peut porter des barques de 50 tonneaux de charge. De Rucorn, à Liverpool, la Mersey devient navigable pour des bâtimens de grand port considérable.

En 1758 le prix du transport en suivant cette voie hydraulique, depuis Manchester jusqu'à Liverpool, était de 10 schellings par tonneau; mais aussitôt qu'on eut achevé le canal de Bridgewater, ce prix fut réduit à 6 schellings, fait important et qui démontre avec une grande évidence, combien la navigation artificielle, est préférable à la navigation des cours d'eau naturels.

Il est presque inutile de parler du prix des transports par terre; ce prix s'élevait à 40 schellings par tonneau ne peut soutenir aucune concurrence même avec le moins avantageux des deux genres de navigation.

Le livre de M. Dupin doit être considéré comme l'un des plus beaux ouvrages d'un siècle, dont le trait principal est la

passion de l'utile. Il s'adresse aux ministres d'état, aux chefs d'administrations, il est indispensable aux ingénieurs, aux manufacturiers, aux grands commerçants; et à tous ceux qui s'occupent d'amélioration et d'utilité publique.

Siguel.

COMMERCE.

Une publication récente de la régence de Bruxelles annonce que la première foire aux chevaux et aux équipages de cette année, s'ouvrira dans cette ville le premier mai prochain et durera trois jours. Des prix de 100, 150 et 200 florins seront décernés aux propriétaires des plus beaux chevaux de trait et de selle, et de la plus belle couple de chevaux de carrosse. Deux accessits, chacun de 50 florins, seront en outre accordés pour les chevaux de selle et de voiture. Les plus belles voitures à 4 et à 2 roues, vaudront aussi, à ceux qui les exposeront en vente, des prix de 200 et de 100 florins.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 17 avril. — Dette active, 52 3/8 1/2 A. Différée, 107 1/2 P. Bil de change, 17 7/8 P. Synd. 95 1/2 A et P. Dito 00. Act. de soc. comm. 89 1/2 A.

BOURSE D'ANVERS, du 18 avril. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt. Obl. du syndicat, 4 1/2 d'intérêt. Remboursables, 2 1/2 d'int. Act. de la soc. comm. 4 1/2 d'int., 89.

SPECTACLE DE DIMANCHE 23 AVRIL.

La Dame du Lac, opéra en 4 actes, de Rossini.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

1^a Grand Waux-Hall Champêtre, à la Boverie.

A l'occasion de l'ouverture, il y aura BAL, dimanche prochain 22 du courant.

J. F. Peret, fils, rue St. Ursule, à la Balance, vient de recevoir des cabillauds, rivets, flottes, raies, éperlans, etc. (131)

1^b Poissons de mer très frais au *Morianne*, rue du Stokis.

Par cessation de commerce et pour cause de départ.

On trouve à l'hôtel du Canal de Louvain derrière le Palais, à Liège, un assortiment complet de draps provenant des meilleures fabriques du royaume que l'on débite en détail, en dessous des prix actuels de fabrique.

(231) Vente définitive et sans remise.

Les immenbles ci-dessous désignés de la veuve Jean-Baptiste Dewez et enfans, n'ayant pas eu lieu le 26 mars dernier, ils les feront de nouveau exposer par le ministère de Me. Halleux, notaire à Battice, le lundi 7 mai 1827, aux deux heures de relevée; chez Jamar-Tiquet, à Herve :

1^o Un corps de ferme situé à Ourey, en la commune de Battice, consistant en belle et spacieuse maison, bâtimens d'exploitation, écuries, étables, foinil, cour, jardin et dépendances, avec les biens-fonds en prairies y attachés et annexés d'environ 10 bonniers métriques.

2^o Un autre corps de ferme situé au dessus d'Elvaux-Battice, consistant en bâtimens d'habitation, quartier de maître, étables, teinturerie, le tout bâti à neuf, couverts en ardoises, avec les biens-fonds en prairies y attachés et annexés d'environ 8 bonniers métriques.

S'adresser au soussigné notaire.

HALLEUX.

(17) On cherche à acquérir une ferme, avec autant que possible, un quartier de maître et 50 à 70 bonniers P.-Bas de terre et prairie, dont le tout serait situé aux bords ou à proximité de la Meuse entre Liège et Namur.

S'adresser à M. Jenicot, avocat, rue des Sœurs Grises à Liège

1^a J. H. Demonceau, commissionnaire en marchandises, sur la Batte, n. 1093; a reçu une partie de véritables nankins des Indes. Chez le même on trouve un dépôt considérable de toiles de Brabant, à prix fixe.

(94) 361 Florins P.B. à placer sur hypothèque. S'adresser à M. JENICOT, avocat, rue des Sœurs-Grises, à Liège.

M^{de}. DOUTREUWE, née VLECKEN, a l'honneur d'informer MM. les voyageurs que, pour satisfaire à leurs sollicitations si souvent réitérées, elle s'est décidée à se rapprocher vers la fin du mois de juin du centre de la ville pour occuper son nouvel établissement, situé sur la Batte, lequel portera le nom d'*Hôtel d'Allemagne*, et dont l'emplacement en face de la Meuse offre l'agrément d'une superbe vue. Il y aura de beaux appartemens, belles écuries avec remise et un grand nombre de chambres bien distribuées.

(459)

A louer pour la St. Jean prochain une spacieuse maison, connue sous le nom de l'*Hôtel de Brabant*; située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstrecht, elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grande écurie, remise, pompes, fontaine, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître d'hôtel, ou pour une maison de commission. S'adresser au propriétaire rue Hors-Château, n. 284. ()

1^b * A louer un jardin avec maisonnette, fournil et puits, S'adresser rue des Célestine, n. 675 2^e bis.

A vendre trois treize-deuxièmes dans la houillère et cours d'ouvrages appelés la Conquête, situées dans la commune de Glain-Ans et Mollin, près de Liège. S'adresser place Saint-Pierre, n. 20. (430)

A louer des suite ou a la St. Jean prochain, une belle et spacieuse maison, avec remise et écurie, et un ou deux jardins, ayant vue sur Avroy.

A louer de suite ou a la St. Jean prochain, un beau et grand jardin, avec maisonnette, ayant vue sur Avroy. S'adresser à M. Keppenne, notaire. (303)

3 p. Grand quartier indépendant, réunissant les avantages d'une maison, a louer garni ou non, rue Soeurs de Hasque, n. 162.

2 d. A vendre un très beau CHAR-A-BANC, a peu près neuf; S'adresser, rue devant les Carmes, n. 376, tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze.

r d. A vendre ou rendre une maison sise rue Souverain-Pont, n. 334. S'adresser à M^e Bouhy fils, avocat, rue devant la Magdelaine, n. 273.

2 p. Le receveur de l'enregistrement à Grace prévient le public que par suite d'autorisation, son bureau sera transféré pour le premier mai 1827, dans la commune d'Ans, maison de feu M. le Chanoine Hardy.

A louer une belle maison, avec écurie et remise, située place St.-Barthelemi, n. 662.

A vendre à main ferme le beau et vaste château d'Ougrée, très agréablement situé au bord de la Meuse, à trois quarts de lieue de Liège, avec les biens en dépendants, d'une contenance de septante-huit bonniers, quarante-trois perches et nonante-une aunes terres arables, prairies et bois. Les bâtimens de la ferme sont dans le meilleur état et entièrement couverts en ardoises.

Cette propriété d'origine patrimoniale réunit les avantages de la chasse, de la pêche et des tenderies.

Un ruisseau qui ne tarit jamais, traverse les prairies et jardins, alimente plusieurs étangs et un jet d'eau; il pourrait à volonté être utilisé pour l'établissement d'une manufacture.

S'adresser n^o. 450 place derrière St.-Paul, ou au n^o 603, quai d'Avroy.

136e. LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Tirage de la première classe.

Listes	1 ^{re} . Prix de 2,500 fls.	n ^{os}	30,889.
	1,000 "	"	25,063, 33,532.
2e.	1,000 "	"	28,062, 9,258.
3e.	10,000 "	"	5,925.
	1,000 "	"	18,335.
	1,250 "	"	8,148.
4e.	20,000 "	"	16,898.
	5,000 "	"	4,114.
	1,000 "	"	17,038, 17,584.
5e.	1,000 "	"	22,236, 28,144, 29,942.
6e.	1,000 "	"	16,809.
7e.	1,000 "	"	7,404.
8e.	1,000 "	"	20,543.
9e.	1,000 "	"	1,955.
10e.	1,000 "	"	23,210.
11e.	1,000 "	"	7,693.
Prime de	25,000 "	"	31,754.

Le collecteur, D. MATHIAS.

D. Mathias, collecteur qualifié, porte à la connaissance des intéressés que dans la 1^{re} classe de ladite loterie sont sortis les numéros 13107, 27, 33, 35, 45 et 13195, 23110, 11, 13, 95 et 99, 32845, 62, 73, 76.

Le tirage de la 2^e. commencera le 30 avril courant. Dans cette classe sortiront les prix de fl. 25,000, 12,500, 5,000, etc., au nombre de 2,500.

S'adresser, pour avoir des billets entiers, 112, 114, 118 et 1116 en achat et en location, chez D. Mathias, collecteur, rue du Pont, n. 834, et chez C. Maréchal-Mathias, agent de ladite loterie, rue du Stockis, n. 591.

ADMINISTRATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Adjudication.

Le lundi 30 avril courant, à onze heures du matin, il sera procédé à l'Hôtel des États, rue Agimont à Liège, pardevant les membres de la députation des états délégués à cet effet, et en présence de M. l'ingénieur en chef du Waterstaat, 1^o à l'adjudication des ouvrages à exécuter pour la construction d'un chemin de halage avec avec pierre et empierrement dans la commune de Lixhe au village de Nivelles, sur la rive gauche de la Meuse; 2^o à la réadjudication des ouvrages à faire en terrassements, maçonneries et charpente, pour la construction d'un poteau de 4^m 00 d'ouverture, entre la tête de l'aqueduc qui traverse la route au-dessus de l'Hôpital à Jemeppe, et l'angle vers la maison du sieur Quiriny du même bâtiment.

Les adjudications auront lieu par soumissions et aux enchères. Les devis d'après lesquels il sera procédé sont déposés audit hôtel et dans les bureaux de l'ingénieur en chef, où on pourra en prendre lecture et obtenir tous les renseignements et éclaircissemens nécessaires.

A Liège, le 18 avril 1827.

Pour le greffier des états de la province de Liège,
Le membre de la députation des états,
Knaeps-Kenor.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 27 mars 1827 sous le numéro 1023 du répertoire particulier, le sieur L. Delamine domicilié à Liège, a formé une demande en concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 227 bonniers métriques situés dans les communes de Huy, Antheit et Wanze, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord, partant du pont de Lougrée sur la Mehagne par le chemin de Leumont jusqu'à la rencontre de celui dit de Huy à Antheit; suivant alors ce dernier chemin jusqu'à la première tyfuration; prenant ensuite l'embranchement à droite et le continuant sur une longueur de 440 aunes tirant à gauche par le thier Delleheu en quittant le thier de la Xhavée; passant proche de la maison Jacob qu'on laisse à droite, et suivant alors la rigolle dite ruisseau du bois Houa jusqu'au tige de la Malsemaine; enfin continuant ce tige et le chemin des pâturages jusqu'à celui de Huy à Villers-le-Bouillet.

A l'Est, remontant ce chemin sur une longueur de 135 aunes jusqu'à celui de Huy à Waremme; continuant alors ce dernier chemin jusqu'au regard de l'angle méridional du bois Chapuron.

Au Sud; de ce point par une ligne droite longue de 2700 aunes aboutissant à la Mehagne et traversant l'église de Stat.

A l'Ouest, suivant le cours de la Mehagne jusqu'au pont de Lougrée, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers cinquante centes par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1^o Les bourgmestres de Liège, Huy, Antheit et Wanze, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois, publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^e mois de les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres susdits.

A Liège, en séance le 14 avril 1827.

Présens nobles et très honorables seigneurs,
Knaeps-Kenor, De Colard-Trouillet,
Comte de Lannoy, Bellefroid, et Crawhez,
Le président, comte LIEDEKERKE.
Par la députation : Pour le greffier des États, le membre
de la députation, Signé KNAEPS-KENOR.

ETAT CIVIL du 18 avril. — Naissances, 1 garç. 7 filles.

Mariages, 10; savoir: entre

Jean Laurent Perée, armurier, rue Basrhieux, n. 137, et Marie Anne Joseph Dechamps, journalière, même domicile.

André Joseph Malherbe, journalier, rue des Récolets, n. 146, et Lambertine Collete, journalière, rue Grande Bèche, n. 1250.

Philippe Louis Joseph Aimé Lapaille, colporteur, rue sur les Foulons, n. 1059, veuf de Marie Anne Hubertine Nassette, et Marie Hubertine Pinguers, journalière, même rue, n. 1059.

Jean Pierre André Bodson, coiffeur, rue Féronstrée, n. 597, et Hubertine Charlotte Welle, modiste, rue de la Wache.

Gilles Joseph Thonnart, porte faix, rue sur les Aïrs, n. 523, et Marie Joseph Labuchère, journalière, même domicile.

Gilles Bronckart, cocher, rue Féronstrée, n. 601, et Marguerite Simon, rue Neuve, n. 745.

Lambert Joseph Leredotté, portefaix, faubourg Sainte-Marguerite, n. 144, et Marie Joseph Pirquet, journalière, même faubourg, n. 147, veuve de Gerard Lambert Mestrez.

Lambert Joseph Fraipont, cordonnier, rue de la Couronne, n. 195, et Anne Marie André, couturière, faubourg d'Amercéeur, n. 180.

Remi Piron, armurier, rue Pierreuse, n. 310, et Marie Antoinette Jenicot, couturière, au même domicile.

Ferdinand Philibert Jean Nepomucène Félix comte Dyve et de Jodeligne, propriétaire, domicilié à Bruxelles, et Hyacinthe Caroline de Bouviers, propriétaire, rue devant les Carmes, n. 290.

Décès: 1 homme; savoir:

Guillaume Macka, âgé de 53 ans 6 mois et 6 jours, charretier, rue Souverain-Pont, n. 333, époux de Marie Marguerite Rossius.